

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU THUIT  
DE L'OISON EN DATE DU 20 JUIN 2024**

L'An Deux Mille Vingt-quatre, et le vingt juin à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans la salle du conseil, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilbert DOUBET, Maire de la commune de Le Thuit de l'Oison.

**ETAIENT PRESENTS :**

ARGENTIN Patrick	GALLET Noémie	MAINIE Ludovic
AUBIN Béatrice		MONNIER Fabrice
BARRIERE Jean	GROSSIN Anne	ODIENNE André
BRIENS Denis		OGER-GALLEMAND Maryline
BROUT Cédric		PETIN Claude
BUISSON Annick	KAMBRUN Nicolas	RIOULT Mélanie
<b>DOUBET Gilbert</b>		
CORNILLOT Olivier	LEMARCHAND Thierry	SAEGAERT Elise
	LESUEUR François	VAN DUFFEL Christine
FRANCOIS Annick	LETOUQ Marie-Claude	

**Maire** Conseillers municipaux

**ABSENTS EXCUSES :** HAILLIEZ Céline

DEVAUX Anne	Procuration à DOUBET Gilbert
GINER Sophie	Procuration à SAEGAERT Elise
LEBAILLY Eric	Procuration à BRIENS Denis
NEVEU Magalie	Procuration à RIOULT Mélanie
RIVIERE Délia	Procuration à AUBIN Béatrice

**ABSENTS :**

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Béatrice AUBIN a été élue secrétaire de séance

**DATE DE CONVOCATION :** 12/06/2024      **DATE D’AFFICHAGE :** 12/06/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :** en exercice : 29      présents : 23      votants : 28

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

**2024-036 – Financement pour les travaux de réhabilitation de l'ancienne mairie de  
Thuit Anger pour la création d'un cabinet médical**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie de Thuit Anger, afin de pouvoir y accueillir plusieurs médecins.

Ce bâtiment a été choisi car il est complètement accessible aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet de réhabilitation peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Roumois Seine.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	MONTANT H.T.	POURCENTAGE
FONDS DE CONCOURS	11 750 €	50 %
Autofinancement	11 750 €	50 %
Total	23 500 €	100 %

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement proposé,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté de Communes Roumois Seine au titre du fonds de concours,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant au projet

*Annick BUISSON souhaiterait savoir si Monsieur le Préfet a donné son accord afin de déplacer la Maison France Services. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas encore acté néanmoins la demande est en cours et la Communauté de Communes Roumois Seine est d'accord.*

### **2024-037 – Fixation du loyer du cabinet médical situé à l'Ancienne Mairie du Thuit-Anger**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer le loyer du cabinet médical situé rue Delamare au Thuit-Anger (ancienne Mairie de Thuit-Anger).

Il est indiqué que le bail devra comporter une clause de sous-location interdite ainsi qu'une part concernant les parties communes.

Il est proposé de fixer un loyer de 450 € TTC par bureau, ce prix comprenant le partage des parties communes.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le montant de 450 € TTC par bureau,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférant à ce dossier notamment les baux

*Monsieur le Maire indique qu'il convient de supprimer la phrase prévue initialement « de même, les praticiens devront laisser le hall lors d'élections » car un plan B a été trouvé. La partie centrale de l'ancien bâtiment communal va être réaménagée.*

*Denis BRIENS demande quels sont les avantages pour des médecins de s'installer au Thuit de l'Oison concernant les loyers ou autres. Monsieur le Maire indique qu'il ne sait pas ce qui est fait dans les autres communes mais que tout est possible, il faut néanmoins montrer les côtés positifs du local tels que le cadre accueillant, des travaux vont être faits à leurs goûts... Anne GROSSIN ajoute qu'il y a un parking et une clientèle assurée. Denis BRIENS s'interroge car le Pôle santé d'Amfreville Saint Amand est très bien également. Elise SAEGAERT indique qu'aucun médecin ne veut y aller car ils ne souhaitent pas être associés à d'autres professions. Ils souhaitent se retrouver entre médecins. Cédric BROUT indique qu'il existe des politiques différentes, un paramètre important à prendre en compte est le bassin de vie pour que le conjoint puisse travailler également, la Métropole Rouennaise est toute proche. François LESUEUR ajoute que la commune est très attractive de par ses associations et ses écoles. Cédric BROUT pense également que l'entretien des espaces verts qui restent à la charge de la commune est un avantage. Jean BARRIERE demande quel est le coût du loyer actuel du médecin. Il est indiqué qu'il est le même que celui proposé.*

### **2024-038 – Aide financière pour les voyages scolaires**

Suite à la Commission Finances du 11 juin 2024, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instaurer une aide financière pour les voyages scolaires.

Deux aides seront définies :

- destinée aux collégiens avec un montant de 45 € pour les voyages scolaires linguistiques, culturelles et sportives d'au minimum 3 nuitées consécutives, la facture devant être au minimum de 45 €,
- destinée aux lycéens avec un montant de 10 % de la facture avec un maximum de 100 € pour les voyages linguistiques de 10 jours ou plus (hors stage).

Les conditions pour en bénéficier seraient les suivantes pour tous :

- faire une demande en Mairie du Thuit de l'Oison en donnant la facture acquittée du voyage précisant les nom, prénom, établissement scolaire et montant, un justificatif de domicile et un RIB.

- une seule aide par élève sera possible sur l'année scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 et autorise le versement de cette aide financière aux administrés qui en feront la demande, dans les conditions définies ci-dessus.

*François LESUEUR demande le nombre de demandes par an. Environ cinq lycéens par an. Elise SAEGAERT indique que ce service n'existait pas, un point pourra être fait plus tard. Monsieur le Maire rappelle que cette demande émane du fait que la subvention de 15 € au collège n'est plus donnée afin de donner aux habitants de la commune directement.*

*Denis BRIENS demande pourquoi les stages sont mis à part. Christine VAN DUFFEL répond que les stages sont souvent dans le cadre d'Erasmus et donc financés par la Région. Maryline OGER-GALLEMAND précise cela en indiquant que son fils a bénéficié de cette aide de la Région et que seule la nourriture reste à la charge des familles.*

## **2024-039 – Décision Modificative n°2**

### ***Annexe : Décision Modificative***

Monsieur le Maire soumet au Conseil la Décision Modificative n°2 sur le budget Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve, à l'unanimité, la Décision Modificative n°2 sur le budget Commune.

*Séance levée à 18h50*